

Point de vue

Patrick FAVIER, éleveur bovin-lait

Quelles mesures agro-environnementales (MAE) avez-vous contractualisées, et sur quels types de milieux ?

Les surfaces engagées correspondent pour environ 27 ha à des pelouses calcaires à orchidées (parcours, landes). Sur les pelouses ouvertes, il s'agit de poursuivre la gestion par le pâturage des génisses ; sur les milieux plus embroussaillés, je vais effectuer 2 passages au gyrobroyeur sur les 5 années du contrat pour contenir le développement des ligneux bas (prunellier, ronce). J'ai également engagé 9 ha de prairies sur lesquelles il n'y aura aucune fertilisation. Au total, le contrat concerne 38% de mon exploitation.

Quels changements votre contrat implique-t-il par rapport à vos pratiques habituelles ?

La plupart des engagements correspondent à mes pratiques habituelles. J'avais déjà pour habitude de ne pas fertiliser les parcours. Ayant investi dans un gyrobroyeur en 2007, je prévoyais de réaliser un premier passage sur les landes embroussaillées l'année de mon engagement. Le contrat n'implique donc pas de contrainte supplémentaire : il constitue un plus qui m'accompagne dans mes pratiques et mes projets.

Quels ont été pour vous les principaux freins à la contractualisation ?

Je n'ai pas engagé certaines pelouses calcaires parce qu'elles n'étaient pas mécanisables ou parce que j'aurais manqué de temps pour effectuer les travaux d'ouverture. Concernant les haies, le fait que l'utilisation de l'épareuse soit défendu n'est pas incitatif : avec un lamier il faut repasser après la coupe pour ramasser les branches. Enfin, le fait d'engager certaines surfaces en MAE diminue la surface totale engagée en PHAE, et donc les surfaces de prairies temporaires que l'on peut retourner et ressemer pendant les 5 ans (maximum 35% de la surface totale en PHAE). Cela peut poser problème en cas de sécheresse ou de mauvaise implantation de la prairie.

Pour les contrats forestiers :

Prenez contact avec la chargée de mission Natura 2000 des sites. Elle étudiera avec vous l'opportunité de signer un contrat sur vos parcelles et le type d'actions à mettre en œuvre par la suite. Elle vous assistera également dans la préparation du dossier de demande de contrat Natura 2000 avant dépôt à la DDAF.

Pour la charte Natura 2000, c'est encore plus simple :

Il vous suffit de signer la charte en prenant soin de préciser les parcelles cadastrales que vous souhaitez engager. Pour cela, n'hésitez pas à venir prendre connaissance des engagements et des recommandations qui figurent dans la charte Natura 2000 des deux sites.

Signer la charte Natura 2000, c'est :

- en tant que propriétaire, s'engager à respecter un certain nombre de « bonnes pratiques de gestion » des milieux naturels et semi-naturels présents sur certaines de ses parcelles (exemple : milieux herbacés, forêts...)
- bénéficier en contrepartie d'une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- en tant que pratiquant d'activités de loisirs (exemple : escalade, spéléologie, pêche, chasse...), s'engager à adopter des comportements respectueux de l'environnement



Contact

Structure animatrice du site :

Mairie de Barjac

Céline ROUX, chargée de mission
Village - 48000 Barjac
tél : 04 66 47 01 04 - fax : 04 66 47 09 85
e-mail : natura2000.valdonnez@orange.fr

Conception : CCV.
Imprimé sur papier recyclé par
Imprimerie des 4
C r é d i t s
photographiques:
CCV/C. ROUX sauf
chauves-souris
(ONF/O. VINET)

En pratique, comment s'élabore un contrat agricole ?



L'opérateur agro-environnemental - ici le COPAGE - prend contact avec un agriculteur du site dont l'exploitation renferme d'importantes surfaces en habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire (exemple : pelouses calcaires, haies, etc.).

Avec son accord, un double diagnostic est réalisé sur les parcelles de son exploitation comprises dans les sites Natura 2000 :

- le diagnostic écologique, établi par la chargée de mission Natura 2000, met en évidence la localisation des habitats, leur état de conservation, les menaces qui pèsent sur eux ;

- le diagnostic agricole et pastoral, réalisé par le technicien agricole du COPAGE, décrit le fonctionnement global de l'exploitation et la gestion qui est menée sur les parcelles qui renferment des habitats.

Une rencontre est organisée avec l'agriculteur afin de lui présenter les résultats de ces diagnostics, de discuter avec lui des préconisations de gestion et de lui proposer de contractualiser des mesures agro-environnementales.

Le projet de contrat est ensuite précisé (choix des mesures, surfaces engagées...) et finalisé avant signature par l'agriculteur et transmission du dossier de demande à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) avant le 15 mai pour instruction.



NATURA 2000

Causse des Blanquets Falaises de Barjac

Sommaire

Edito	1
Historique	2
En clair : qui fait quoi ?	2
Bilan de l'année 2008	3
Qu'est-ce qui change en 2009 ?	3
Point de vue	4
Contrats et charte Natura 2000	4

Lettre de liaison n°3 mai 2009

Balsièges
Barjac
Cultures
Esclanèdes
Grèzes
Montrodât
Palhers



Edito

Grandioses, majestueuses, effrayantes aussi, les falaises qui dominent le village de Barjac servent depuis des années de refuge pour les chauves-souris. Ce refuge, associé à un terrain de chasse favorable, a permis à huit espèces de ces petits mammifères volant de vivre et de se développer, alors qu'ailleurs leur survie est menacée. Pour que ces conditions de vie favorables soient maintenues et surtout ne se dégradent pas, la commune de Barjac a voulu, en acceptant la maîtrise d'ouvrage de l'animation du document d'objectif des sites Natura 2000 « Falaises de Barjac » et « Causse des Blanquets », s'investir dans la sauvegarde d'espèces animales et végétales menacées. Elle compte rallier à cette démarche l'ensemble des habitants des territoires concernés par de l'information, de la sensibilisation et la mise en œuvre des mesures définies dans le document d'objectif élaboré pour la gestion des sites.

Paul LABEAUME
Adjoint au maire de Barjac
Président du comité de pilotage

Depuis 2004, la commune de Grèzes a fait le choix de soutenir activement le projet d'envergure européenne, Natura 2000. Elle est aujourd'hui associée à la commune de Barjac dans la gestion des sites « Falaises de Barjac » et « Causse des Blanquets ».

La protection et le maintien de la diversité biologique dans l'espace rural dépendent pour beaucoup de l'activité humaine. En associant étroitement l'ensemble des acteurs locaux, l'Etat a permis à chacun de s'approprier le projet et d'en mesurer les enjeux.

La préservation de la biodiversité est une priorité et l'agriculture pratiquée depuis toujours sur nos territoires dans le respect des équilibres naturels en reste le meilleur garant. Natura 2000 est aussi une démarche citoyenne où chaque usager peut concilier préservation de l'environnement et activités humaines.

Patricia BREMOND
Maire de Grèzes

A vos agendas !

La prochaine date de permanence de la chargée de mission Natura 2000 est :

Mairie de Barjac

Mairie de Grèzes

Lundi 6 juillet 2009
8h30-12h 14h-17h30

Historique

Les sites « Causse des Blanquets » et « Falaises de Barjac » ont été proposés pour intégrer le réseau européen Natura 2000 car ils abritent plusieurs espèces de chauves-souris reconnues d'intérêt communautaire et des grottes non exploitées par le tourisme. La mosaïque de milieux naturels qu'ils renferment (cours d'eau, bocage, prairies naturelles, pâturages, parcelles cultivées, vergers, boisements et cavités dans les falaises) constitue un environnement favorable aux différentes populations de chauves-souris.

Fin 2004

L'Etat désigne l'Office National des Forêts (ONF) et l'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE) comme co-opérateurs des sites Natura 2000 « Causse des Blanquets » et « Falaises de Barjac ». Ils sont chargés d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) et s'associent avec le COPAGE pour mener à bien l'étude de l'activité agricole.

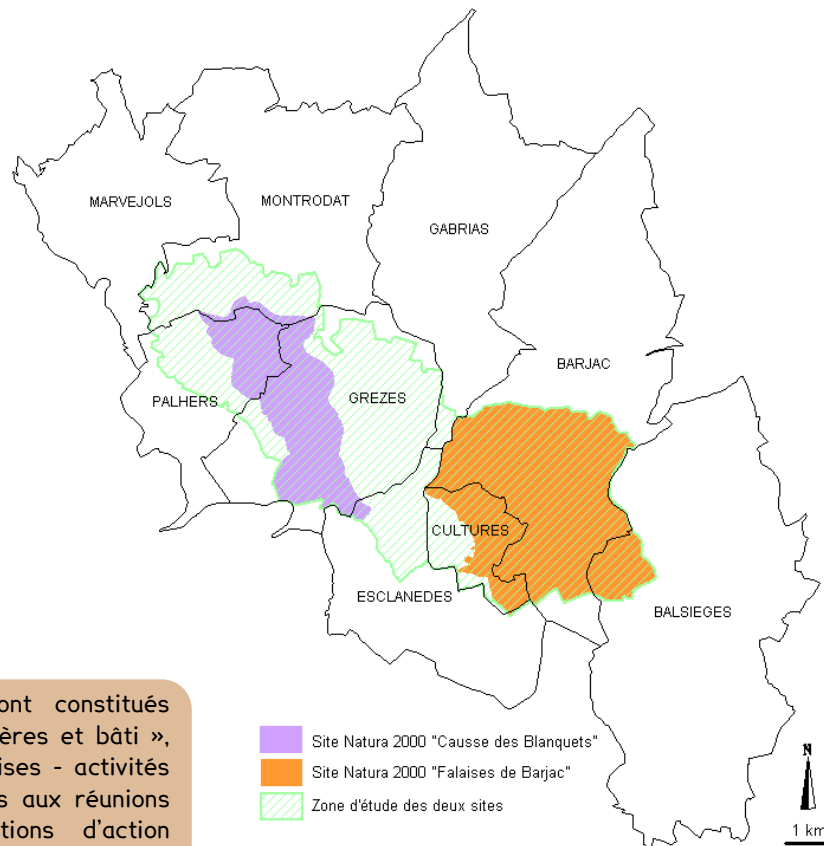
9 mars 2005

La réunion d'installation du comité de pilotage (COFIL) marque le lancement de la première phase d'élaboration du DOCOB, qui comprend les inventaires écologiques et socio-économiques des sites. Une zone d'étude élargie est définie, qui inclut pour partie les communes de Marvejols et Gabrias.

6 décembre 2005

Le 2^e COFIL valide les diagnostics et entame une réflexion sur les enjeux et les objectifs pour chacun des deux sites.

Trois groupes de travail sont constitués autour des thèmes : « chiroptères et bâti », « agriculture - forêt », « falaises - activités récréatives ». Les participants aux réunions échangent sur les propositions d'action émanant des co-opérateurs et construisent les cahiers des charges des mesures du DOCOB.



Site Natura 2000 "Causse des Blanquets"
Site Natura 2000 "Falaises de Barjac"
Zone d'étude des deux sites

Bilan de l'année 2008

En 2008, le COPAGE était chargé par l'Etat d'un certain nombre d'actions relatives à la mise en œuvre du DOCOB des sites « Causse des Blanquets » et « Falaises de Barjac » :



Signature de contrats Natura 2000

En tant qu'opérateur agro-environnemental, le COPAGE était chargé d'élaborer le programme agro-environnemental des deux sites, afin que les premiers contrats agricoles puissent être signés dès 2008.

6 contrats agricoles ont été conclus dès le mois de mai 2008, portant principalement sur la gestion de pelouses calcaires à orchidées, de parcours et de linéaires de haies. Au total, 194 ha et 10 km de haie ont été engagés, pour un montant global d'environ 200 000 € sur 5 ans.

À noter que des agriculteurs n'ayant pas souhaité entrer dans la démarche en 2008 ont demandé à la réintégrer en 2009.



Chargée par le COPAGE d'élaborer un contrat Natura 2000 en dehors des zones agricoles, l'ALEPE (Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement) a contacté un certain nombre de propriétaires dans les secteurs les plus propices à la contractualisation des mesures forestières du DOCOB (présence de vieux arbres fissurés, lisières de peuplements, etc.).

Aucun contrat forestier n'a été signé en 2008. Si vous êtes propriétaire forestier et curieux de la démarche, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la structure animatrice pour connaître les outils de gestion des forêts proposés par Natura 2000.

Élaboration de la charte Natura 2000

3 réunions ont été organisées les 4 et 5 décembre 2008 afin de discuter des engagements et recommandations susceptibles de figurer dans la charte Natura 2000 des trois sites Natura 2000 de la vallée du Lot (y compris « Vallon de l'Urugne »). Une forte mobilisation des acteurs locaux des sites « Causse des Blanquets » et « Falaises de Barjac » a été constatée (20 participants au total). Le contenu de la charte doit prochainement être examiné et validé par les membres du comité de pilotage.

Plusieurs actions sont en effet proposées en forêt pour favoriser l'accueil des chauves-souris, dont les principales sont :

- 1 Favoriser le développement d'arbres vieillissants, à cavités ou fissurés (gîtes de reproduction potentiels)
- 2 Irrégulariser les peuplements forestiers homogènes
- 3 Diversifier les essences forestières au profit des feuillus

31 mai 2007

Le 3^e COFIL valide les enjeux prioritaires du site et les objectifs de conservation de la biodiversité, ainsi que les mesures de gestion et de suivi des sites. Les périmètres existants sont confortés, les trois propositions d'extension du site ne sont pas validées.

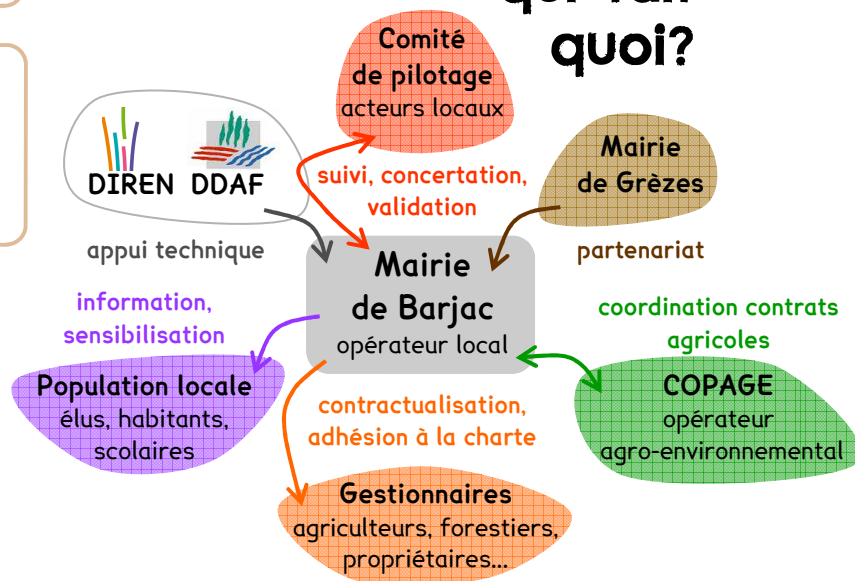
Année 2008

Le COPAGE est désigné par l'Etat pour réaliser l'animation de la contractualisation sur les deux sites en 2008 (mesures agro-environnementales territorialisées en milieu agricole, contrat Natura 2000 en milieu forestier ou non agricole, élaboration de la charte Natura 2000).

23 octobre 2008

Le COFIL désigne la commune de Barjac comme maître d'ouvrage de la mise en œuvre du DOCOB des deux sites. Paul LABEAUME, adjoint au maire de Barjac, est élu président du COFIL. Considérant que l'essentiel des deux sites est situé sur leurs territoires respectifs, les communes de Barjac et Grèzes s'associent pour gérer le programme. Elles participent à parts égales aux dépenses qui incombent aux budgets communaux.

En clair : qui fait quoi?



Qu'est-ce qui change en 2009?

La commune de Barjac, désignée structure animatrice à l'automne 2008, prend le relais de l'animation des deux sites. Ses missions :

- **Animation générale des deux sites** et de la mise en œuvre du DOCOB (coordination, suivi, bilan, programmation...)
- **Mise en place des contrats Natura 2000** (agricoles, forestiers...) Le COPAGE reste opérateur agro-environnemental des deux sites pour la mise en place des contrats agricoles (le projet agro-environnemental du territoire, présenté à l'automne 2007, est programmé sur 2008, 2009 et 2010). De son côté, la commune de Barjac est chargée :
 - de réaliser le volet écologique des diagnostics préalables à la contractualisation agricole
 - de démarcher les propriétaires et gestionnaires susceptibles d'être intéressés par un contrat forestier ou hors zone agricole
- **Mise en œuvre de mesures non contractuelles** (exemple : étude complémentaire permettant d'améliorer les connaissances actuelles sur les chauves-souris)
- **Communication, information, sensibilisation du public** : cette lettre d'information est là pour ça !
- **Concertation avec les acteurs locaux** dans le cadre de projets divers (document d'urbanisme, course motorisée...)

La Communauté de Communes du Valdonnez réalise une prestation de service pour le compte de la commune de Barjac. Elle met à sa disposition sa chargée de mission Natura 2000 pour assurer l'animation des deux sites.

Dépenses	Montant
Prestations de service (C.C. du Valdonnez, COPAGE, ONF)	20 121 €
Frais de personnel	521 €
Achats prévisionnels	2 913 €
TOTAL	23 555 €

Financeurs sollicités	Participation
Etat	40%
Europe	45%
Département	5%
Mairie de Barjac	5%
Mairie de Grèzes	5%
TOTAL	100%